

VILLE DE FLEURUS

AVIS

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la S.A. STOOP sise à la Broekstraat 5 à 1800 Vilvorde en vue d'obtenir le permis d'environnement pour l'extension de la liste des codes déchets pouvant être accueillis dans le centre de regroupement de déchets métalliques déjà autorisé sans modification des quantités de déchets dangereux et non dangereux pouvant être présentes au sein de l'établissement à la rue de la Jonction à 6220 Fleurus, cadastré section C 318A8.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 3/01/2019	Le 10/01/2019	Administration communale Service Urbanisme rue de Wanfercee-Baulet, 2 à WANFERCEE-BAULET. Le 24/01/2019 à 11 heures	Collège communal Chemin de Mons, 61 6220 Fleurus

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les lundis et jeudis de 8 h 30 à 12 h, les mardis et mercredis de 13 h 30 à 16 h, le vendredi sur rendez-vous au service Urbanisme et le mardi 22/01/2019 jusque 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mme BRASSEUR au 071/820.379.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales, auprès du Service Urbanisme, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Madame Fabienne VALMORBIDA, Responsable du Service Urbanisme et Environnement et Conseillère en Environnement de la Ville.

Les réclamations écrites sont à adresser au Collège communal - Chemin de Mons, 61 à 6220 FLEURUS,

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur et du Fonctionnaire technique : Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de Charleroi – 6000 Charleroi, rue de l'Écluse, 22 - Tél. : 071/65.47.60.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Fleurus, le

03 JAN, 2019

Par délégation
L'Agent Technique en Chef du Service
Urbanisme/Environnement,




Christophe DAUGINET